



CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Directeur de Cabinet

Kinshasa, le

N/Réf. :

**ORDONNANCE N° 17/004 DU 07 AVRIL 2017 PORTANT
NOMINATION D'UN PREMIER MINISTRE**

Le Président de la République ;

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 78, 79 et 90 ;

Vu la Loi n° 07/008 du 04 décembre 2007 portant Statut de l'Opposition politique ;

Vu l'Accord politique global et inclusif du centre interdiocésain de Kinshasa du 31 décembre 2016, spécialement en son chapitre III, points III.3.3 et III.3.4 ;

Vu le Communiqué officiel du 05 avril 2017 sanctionnant les consultations du Président de la République avec la classe politique et sociale relatives aux modalités de désignation du Premier Ministre et du Président du Conseil National de Suivi de l'Accord, tenues en dates du 03 et 04 avril 2017 ;

Considérant la liste des personnalités proposées en date du 4 avril 2017 au poste de Premier Ministre par le Rassemblement des Forces politiques et sociales de la République Démocratique du Congo acquises au changement ;

Revu l'Ordonnance n° 16/099 du 26 novembre 2016 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

ORDONNE :

Article 1 :

Est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur **TSHIBALA NZENZHE Bruno**

Article 2 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 avril 2017

Joseph KABILA KABANGE

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le 07 avril 2017

Le Cabinet du Président de la République

Néhémie MWILANYA WILONDJA

Directeur de Cabinet

